

**C O N S E I L C O M M U N A U T A I R E**  
**1 3 J A N V I E R 2 0 2 6**  
**A 17 h 00**

Le 13 janvier 2026 à 17h00, les membres du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc se sont réunis dans la salle du Conseil communautaire à Versailles, sur la convocation qui leur a été adressée le 6 janvier 2026 par M. François de MAZIÈRES, Président de la communauté d'agglomération, conformément aux articles L. 5211-1 et suivants, L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

1. Le compte-rendu sommaire des décisions du Président et du Bureau, prises par délégation du Conseil communautaire (art. L. 5211-10 du CGCT) a été rapporté (cf. annexe) ;
2. Le procès-verbal de la précédente séance a été adopté ;
3. Le Conseil communautaire, après avoir délibéré sur les points suivants, a décidé :

**D.2026.01.1 - Budget principal et budget annexe assainissement.**

**Débat sur les orientations budgétaires (DOB) 2026 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

de prendre acte que le débat d'orientation budgétaire (DOB), sur la base d'un rapport portant sur le budget principal et le budget annexe assainissement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, a eu lieu lors de la séance du Conseil communautaire du 13 janvier 2026, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2026, qui interviendra au Conseil communautaire prévu le 19 février 2026.

**D.2026.01.2 - Budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

**Révision libre de l'attribution de compensation de la commune des Loges-en-Josas : hausse exceptionnelle liée au retour incitatif de la croissance fiscale intercommunale 2025.**

- 1) d'abroger partiellement la délibération n° D.2025.10.2 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 7 octobre 2025, pour la partie relative à la révision de l'attribution de compensation (AC) 2025 de la commune membre des Loges-en-Josas ;
- 2) d'approuver la révision libre de l'AC de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc visant à augmenter le montant 2026 de la commune des Loges-en-Josas du montant du retour incitatif de la croissance fiscale intercommunale 2025 voté par le Bureau communautaire du 18 septembre 2025, soit + 152 985 € ;
- 3) que le montant de l'AC 2026 de la commune des Loges-en-Josas s'établit comme suit :

	<b>AC au 01/01/2026</b>	<b>Majoration exceptionnelle AC 2026 liée au retour incitatif</b>	<b>AC révisée pour 2026 uniquement</b>
LOGES EN JOSAS	486 601,00 €	152 985,00 €	639 586,00 €

- 4) de rappeler que les AC 2026 des communes membres de Versailles Grand Parc seront versées par douzième.

La majoration exceptionnelle liée au retour incitatif 2025 sera versée en une fois sur la mensualité de janvier 2026 pour 11 communes (hors Versailles et Vélizy-Villacoublay) et au mois de février 2026 pour Les Loges-en-Josas.

Versailles et Vélizy-Villacoublay percevront des douzièmes égaux.

Commune	Attribution de compensation 2026	Mensualité 25/01/2026	Mensualité 25/02/2026	Mensualité identique 25/03/2026 à 25/11/2026	Total des 9 mensualités mars à novembre	Mensualité 25/12/2026
BAILLY	1 534 583,00 €	194 187,00 €	121 854,00 €	121 854,00 €	1 096 686,00 €	121 856,00 €
BIEVRES	4 591 765,00 €	501 883,00 €	371 808,00 €	371 808,00 €	3 346 272,00 €	371 802,00 €
BOIS D'ARCY	3 331 802,00 €	576 763,00 €	250 458,00 €	250 458,00 €	2 254 122,00 €	250 459,00 €
BOUGIVAL	2 385 682,00 €	250 500,00 €	194 108,00 €	194 108,00 €	1 746 972,00 €	194 102,00 €
BUC	5 446 902,00 €	824 697,00 €	420 201,00 €	420 201,00 €	3 781 809,00 €	420 195,00 €
CHATEAUFORT	370 914,00 €	30 910,00 €	30 910,00 €	30 910,00 €	278 190,00 €	30 904,00 €
FONTENAY LE FLEURY	832 094,00 €	166 489,00 €	60 510,00 €	60 510,00 €	544 590,00 €	60 505,00 €
JOUY EN JOSAS	1 710 831,00 €	142 569,00 €	142 569,00 €	142 569,00 €	1 283 121,00 €	142 572,00 €
LA CELLE SAINT-CLOUD	5 278 680,00 €	542 455,00 €	430 566,00 €	430 566,00 €	3 875 094,00 €	430 565,00 €
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	11 937 739,00 €	1 265 035,00 €	970 246,00 €	970 246,00 €	8 732 214,00 €	970 244,00 €
LOGES EN JOSAS	639 586,00 €	40 550,00 €	193 535,00 €	40 550,00 €	364 950,00 €	40 551,00 €
NOISY LE ROI	528 632,00 €	144 794,00 €	34 894,00 €	34 894,00 €	314 046,00 €	34 898,00 €
RENNEMOULIN	1 459,00 €	122,00 €	122,00 €	122,00 €	1 098,00 €	117,00 €
SAINT CYR L' ECOLE	2 222 435,00 €	414 149,00 €	164 390,00 €	164 390,00 €	1 479 510,00 €	164 386,00 €
TOUSSUS-LE-NOBLE	655 896,00 €	54 658,00 €	54 658,00 €	54 658,00 €	491 922,00 €	54 658,00 €
VELIZY-VILLACOUBLAY	39 711 517,00 €	3 309 293,00 €	3 309 293,00 €	3 309 293,00 €	29 783 637,00 €	3 309 294,00 €
VERSAILLES	14 507 268,00 €	1 208 939,00 €	1 208 939,00 €	1 208 939,00 €	10 880 451,00 €	1 208 939,00 €
VIROFLAY	2 639 438,00 €	365 768,00 €	206 697,00 €	206 697,00 €	1 860 273,00 €	206 700,00 €
<b>TOTAL DES AC</b>	<b>98 327 223,00 €</b>	<b>10 033 761,00 €</b>	<b>8 165 758,00 €</b>	<b>8 165 758,00 €</b>	<b>72 114 957,00 €</b>	<b>8 012 747,00 €</b>

5) que les montants des AC 2027 sont rappelés dans le tableau ci-dessous et seront versées par douzième :

	AC au 01/01/2027
BAILLY	1 462 250,00 €
BIEVRES	4 461 690,00 €
BOIS D'ARCY	3 005 497,00 €
BOUGIVAL	2 329 290,00 €
BUC	5 042 406,00 €
CHATEAUFORT	370 914,00 €
FONTENAY LE FLEURY	726 115,00 €
JOUY EN JOSAS	1 710 831,00 €
LA CELLE SAINT-CLOUD	5 166 791,00 €
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	11 642 950,00 €
LOGES EN JOSAS	486 601,00 €
NOISY LE ROI	418 732,00 €
RENNEMOULIN	1 459,00 €
SAINT CYR L' ECOLE	1 972 676,00 €
TOUSSUS-LE-NOBLE	655 896,00 €
VELIZY-VILLACOUBLAY	36 738 774,00 €
VERSAILLES	13 416 888,00 €
VIROFLAY	2 480 367,00 €
<b>TOTAL DES AC</b>	<b>92 090 127,00 €</b>

### **D.2026.01.3 - Service public d'assainissement non collectif (SPANC).**

### **Tarifs des redevances pour le contrôle des installations non collectives à compter du 14 janvier 2026.**

- 1) de fixer les tarifs des redevances du contrôle des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service public de l'assainissement non collectif de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, applicables aux prises de rendez-vous de contrôle à partir du jour où la présente délibération est rendue exécutoire, comme suit :

Numéro	Désignation des prestations	Unité	Prix unitaire TTC
<b>1</b>	<b>Contrôles des installations existantes</b>		
1,1	Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	Unité	230,00 €
1,2	Contrôle de fonctionnement et d'entretien dans le cadre d'une vente immobilière	Unité	230,00 €
1,3	Contre-visite à la demande de l'usager	Unité	165,00 €
1,4	Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien Installation > 20 équivalent-Habitant (eH)	Unité	500,00 €
1,5	Contrôle de fonctionnement et d'entretien dans le cadre d'une vente immobilière Installation > 20 eH	Unité	500,00 €
1,6	Contre-visite à la demande de l'usager Installation > 20 eH	Unité	165,00 €
<b>2</b>	<b>Contrôles des installations neuves ou réhabilitées</b>		
2,1	Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou réhabilitées	Unité	180,00 €
2,2	Contrôle d'exécution des travaux sur le terrain	Unité	425,00 €
2,3	Contre-visite à la suite des travaux de mise en conformité	Unité	165,00 €
2,4	Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou réhabilitées, Installation > 20 eH	Unité	400,00 €
2,5	Contrôle d'exécution des travaux sur le terrain Installation > 20 eH	Unité	800,00 €
2,6	Contre-visite à la suite des travaux de mise en conformité Installation > 20 eH	Unité	165,00 €
<b>3</b>	<b>Déplacement infructueux</b>		
3,1	Indemnisation du déplacement des techniciens	Unité	70,00€

- 2) de préciser que par dérogation à l'article premier, dans le cas d'un dispositif d'assainissement non collectif desservant plusieurs logements :
- les tarifs sont applicables par installation contrôlée (plusieurs installations sur un même site) ;
  - le coût est réparti entre les propriétaires du dispositif au prorata du nombre de logements raccordés leur appartenant, sauf disposition contraire convenue entre les propriétaires, prescrivant une autre clé de répartition.
- 3) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous documents et conventions s'y rapportant ;
- 4) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

### **D.2026.01.4 - Tableaux des effectifs de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

#### **Actualisation.**

d'adopter les tableaux des effectifs de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc tels que présentés en annexes 1 et 2 à la présente délibération :

- 303 postes au titre du budget principal (cf. annexe 1),
- 29 postes au titre du budget annexe assainissement (cf. annexe 2).

*Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché au siège de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le lendemain de la séance du Conseil.*

Le Président

(signé)

**François de MAZIERES**  
Maire de Versailles

**Décisions prises par le Président et le Bureau**

**sur le fondement de l'article L. 5211-10  
du Code général des collectivités territoriales**

**DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

N°	Objet	Date
dB.2025.048	Retour incitatif aux communes de la croissance fiscale intercommunale pour l'année 2025 : modification de la décision n°dB.2025.039 du 18 septembre 2025 sur les modalités de versement uniquement	13/11/25
dB.2025.049	Attribution du marché d'entretien préventif et curatif des ouvrages et réseaux publics de collecte des eaux usées et pluviales de Versailles Grand Parc - Secteur sud	13/11/25
dB.2025.050	Personnel territorial de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc. Evolution de l'Indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) versée aux professeurs et assistants d'enseignement artistique. Augmentation des plafonds.	13/11/25
dB.2025.051	Personnel territorial de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc. Indemnité pour mission particulière versée aux professeurs et assistants d'enseignement artistique	13/11/25
dB.2025.052	Personnel territorial de Versailles Grand Parc. Adhésion au nouveau dispositif de protection sociale complémentaire santé proposé dans le cadre du contrat groupe du Centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Grande couronne de la région d'Ile-de-France pour la période 2024-2029. Effet au 1er janvier 2026.	27/11/25
dB.2025.053	Contrat d'assurance statutaire du Centre interdépartemental de gestion (CIG) de la grande couronne de la région d'Ile-de-France. Adhésion de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc à la procédure de remise en concurrence.	27/11/25
dB.2025.054	Protocole transactionnel avec Monsieur Ferreira et sa succession pour la libération des locaux au Moulin de Saint-Cyr au 30 septembre 2022 : abandon de loyers et indemnité d'éviction de 10 000 €.	27/11/25
dB.2025.055	Convention de mise à disposition du domaine de la Faisanderie à Hydraulys dans le cadre du projet de reméandrage du ru de Gally.	27/11/25
dB.2025.056	Octroi d'une garantie d'emprunt au bailleur social SEM VERSAILLES HABITAT de 1 765 555 € pour l'opération de 11 logements sociaux de type PLAI et PLUS SIS 16 rue Georges Noé à Bièvres.	27/11/25
dB.2025.057	Attribution du marché "Diagnostic des rejets : domestiques, autres que domestiques, non-collectifs" 2026-2029 Accord-cadre avec 3 lots, à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de services passé en Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).	27/11/25
dB.2025.058	Convention partenariale entre Versailles Grand Parc et Ile-de-France Mobilités pour le fonctionnement des lignes de bus des DSP 27 et 28 (2025-2028).	27/11/25
dB.2025.059	Caisse d'entraide du personnel. Reconduction pour trois ans (période 2026-2028) de la convention entre la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la caisse d'entraide. Avenant n°1 portant sur l'attribution d'une subvention pour l'année 2026.	11/12/25
dB.2025.060	Mise à jour du règlement des déchèteries de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Prise en compte des évolutions apportées sur la filière pneus.	11/12/25
dB.2025.061	Accord de Médiation entre la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la Société Nicollin dans le cadre d'un litige sur le marché de collecte en porte à porte et en points d'apport volontaire référencé 2020ABA034.	11/12/25

**DECISIONS DU PRESIDENT**

N°	Objet	Date
dP.2025.039	Libération de la provision comptable sur le budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc suite au jugement favorable du Tribunal Administratif du contentieux sur le taux de TEOM 2019.	18/09/25
dP.2025.040	Avenant n°1 à la convention de mise à disposition par la Ville de Versailles de locaux, d'aires de stockage et d'aires de stationnement pour l'exercice de la compétence assainissement : remboursement des travaux d'aménagement réalisés en 2024	18/09/25
dP.2025.041	Recours à un contractuel sur un poste existant à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.	18/09/25
dP.2025.044	Budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Décision modificative n°3 portant virement de crédits de chapitre à chapitre au sein du Budget Primitif 2025.	02/09/25

dP.2025.045	Cession de dispositifs de contrôle d'accès des points d'apports volontaires à la société ASTECH pour un montant de 6 500 €.	09/09/25
dP.2025.052	Maison des entreprises de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Fixation des tarifs pour 2026, 2027 et 2028.	28/11/25
dP.2025.054	Mise à disposition de locaux des communes de Buc et Bois d'Arcy au profit de Versailles Grand Parc et de remboursement des frais pour l'Ecole de Musique.	24/11/25
dP.2025.057	Régie d'avances de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Actualisation de la compétence de la régie.	28/11/25
dP.2025.059	Demande de subvention à la Société des Éditeurs et Auteurs de Musique (SEAM) pour l'acquisition de partitions musicales au titre de l'année scolaire 2025-2026 pour le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc (sites de Buc, Jouy-en-Josas, Versailles et Viroflay).	26/11/25
dP.2025.060	Provision comptable de 4 400 360 € sur le budget principal : montant de la révision du marché de collecte due à la société NICOLLIN pour les années 2024 et 2025 prévu dans le projet d'accord de médiation.	04/12/25
dP.2025.061	Budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Décision modificative n°5 portant virement de crédits de chapitre à chapitre au sein du Budget Primitif 2025.	09/12/25
dP.2025.062	Budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Décision modificative n°4 portant virement de crédits de chapitre à chapitre au sein du Budget Primitif 2025	04/12/25
dP.2025.063	Provision comptable de 3 042 000 € sur le budget principal : montant de 50% de la contribution 2025 à Ile de France Mobilités pour les DSP 27 et 28.	09/12/25
dP.2025.067	Convention de mise à disposition temporaire d'entreprises privées et de mats en vue de l'installation provisoire de caméras nomades au sein du Quartier de Gally à Versailles.	23/12/25



VersaillesGrandParc  
communauté d'agglomération

# Rapport sur les orientations budgétaires 2026

## Budgets principal et assainissement

Conseil communautaire du 13 janvier 2026  
Support mis à jour le 06/01/2026



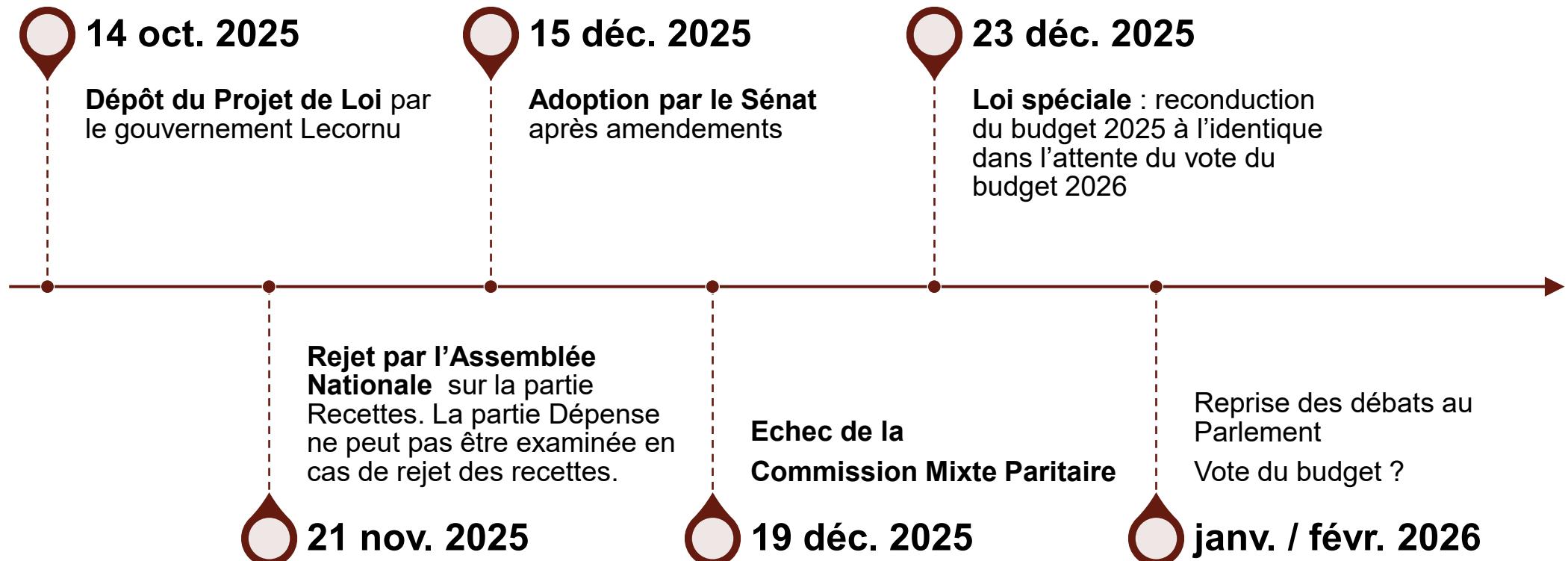
VersaillesGrandParc  
communauté d'agglomération

# Orientations 2026 du Budget principal

# Orientations générales

- ✓ **Reprise du résultat 2025 (+12,5 M€)** lors du vote du BP le 19/02/2026. Le Compte Financier Unique 2025 sera voté à la même séance.
- ✓ **Une bonne gestion des finances de l'intercommunalité** (stabilité fiscale depuis 2010 hors taxe GEMAPI, maîtrise des dépenses et de l'endettement, mutualisation)
- ✓ **Une réduction des recettes courantes de fonctionnement (-2,1 M€)** liée à la réduction des compensations fiscales de l'Etat dans l'incertitude du vote du Projet de Loi de Finances et au contexte économique national et local (TVA atone, départ de Stellantis de Vélizy)
- ✓ **Une progression des dépenses courantes de fonctionnement (+6,8 M€)** liée principalement au versement exceptionnel aux communes du retour incitatif 2025 sous forme d'une attribution de compensation de fonctionnement (6,1 M€)
- ✓ **La poursuite d'investissements dans la mobilité** : achat des terrains pour la future gare routière de Versailles Chantiers, participations aux pistes cyclables communales **et dans le développement économique** : ZAE de Buc-Les Loges

# Calendrier Projet de Loi de Finances 2026



# Une contribution à la réduction des déficits publics

	Loi de Finances 2025	Projet de Loi de Finances Lecornu	Amendements du Sénat
<b>Impact sur les collectivités locales</b>	-2,2 Milliards d'euros	-4,6 Milliards d'euros	-2 Milliards d'euros
<b>Prélèvement Dispositif de Lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO)</b>	-1 Milliard d'euros reversé sur 3 ans	-2 Milliards d'euros reversé sur 5 ans	-890 Millions d'euros reversé sur 3 ans (voté)
Régions	280 Millions d'euros	500 Millions d'euros	500 Millions d'euros
Départements	220 Millions d'euros	280 Millions d'euros	140 Millions d'euros
Communes	250 Millions d'euros	720 Millions d'euros	0 Millions d'euros
EPCI	250 Millions d'euros	500 Millions d'euros	250 Millions d'euros
<b>Reversement de la dynamique de la TVA</b>	-1,2 Milliard d'euros "théorique" (gel : versement TVA de l'année précédente)	Ecrêttement : si croissance, minoration du taux d'inflation	Suppression de l'écrêttement (voté)
<b>Compensation versée par l'Etat de la baisse aux établissements industriels de 50% de CFE/ TF bâtie votée en 2021</b>		-25%/an	<b>-19,3%/an, plafonné à 2% des recettes réelles de fonctionnement (voté)</b>
<b>FCTVA dépenses d'entretien des bâtiments</b>		Supprimé	Maintenu (voté)
<b>FCTVA dépenses d'investissement des EPCI</b>		Versé en année N+1	Versé en année N+1 (voté)

# Une contribution de l'Agglo à l'Etat comprise entre 4,6 M€ et 4,1 M€

	Impact sur VGP du Projet de Loi de Finances Lecornu initial	Impact sur VGP du Projet de Loi amendé par le Sénat
Prélèvement Dispositif de Lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO)	-1 666 200 €	-1 541 000 €
Reversement de 30% du DILICO 2025	462 580 €	462 580 €
Réduction de la compensation de la baisse de 50% de la CFE des établissements industriels	-977 000 €	-754 000 €
Suppression du FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments	-110 000 €	
Décalage d'un an du FCTVA sur les dépenses d'investissement	-1 200 000 €	-1 200 000 €
<b>Total impacts projets de Loi de Finances</b>	<b>-3 490 620 €</b>	<b>-3 032 420 €</b>
Hausse des cotisations CNRACL de 3 points supplémentaires	-142 000 €	-142 000 €
Gel de la DGF = Ecrêtement de la DGF : dotation de compensation de la part salaires ex-TP pour financer l'augmentation de la DSU/DSR	-967 000 €	-967 000 €
<b>TOTAL des impacts de l'Etat</b>	<b>-4 599 620 €</b>	<b>-4 141 420 €</b>

**Non chiffré :**  
 Hausse de la taxe sur les activités polluantes sur l'incinération des déchets,  
 Baisse de la TVA à 5,5% de l'ensemble des opérations de gestion des déchets

# Un réversement incertain du prélèvement du DILICO 2026

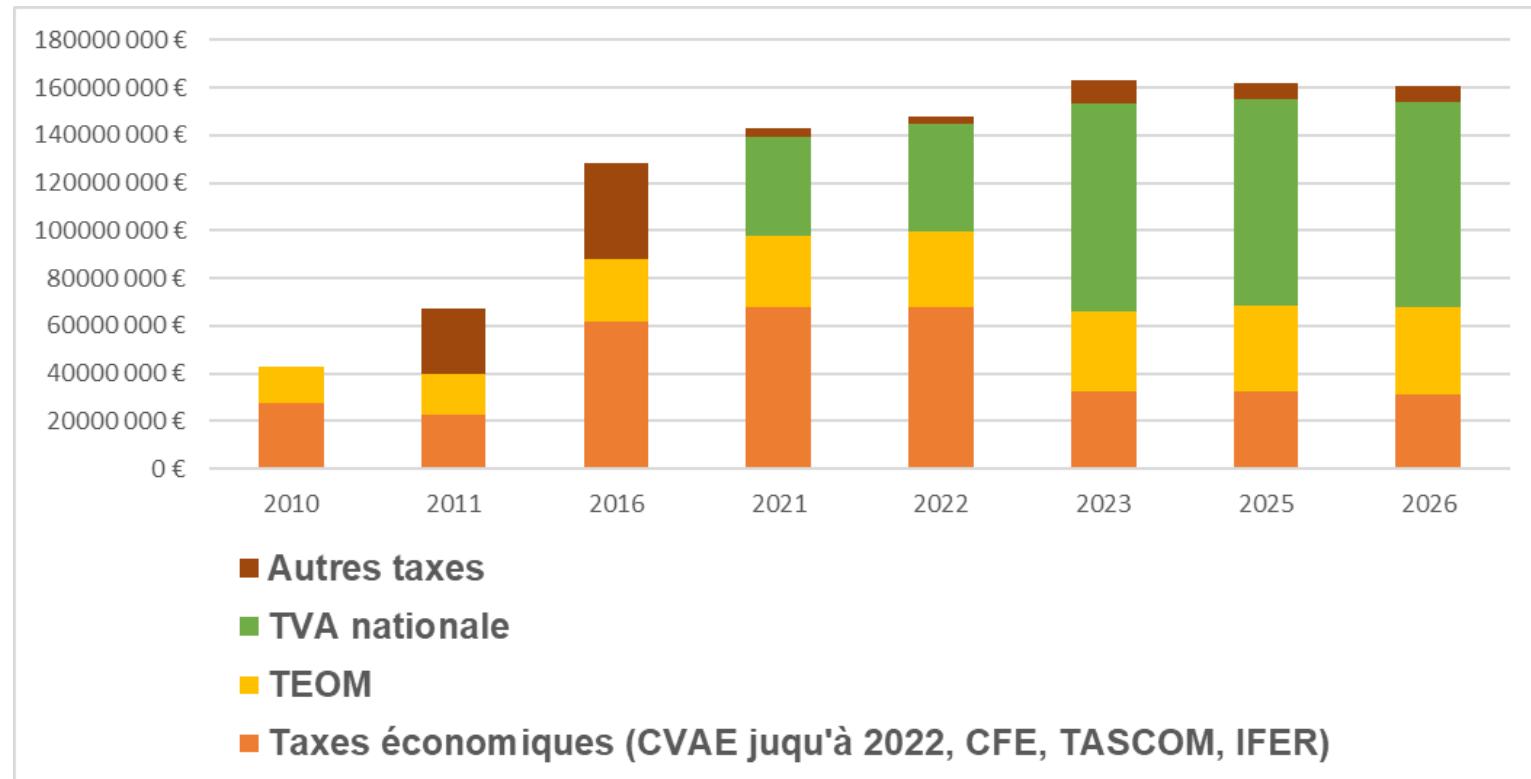


	Impact sur VGP du Projet de Loi de Finances Lecornu	Impact sur VGP du Projet de Loi amendé par le Sénat
Prélèvement 2026 du DILICO	-1 666 200 €	-1 541 000 €
Montant remboursé ultérieurement	80%, soit 1 332 960 €	90%, soit 1 386 900 €
Reversement en nombre d'années	5 ans (2027 à 2031), soit 266 k€/an	3 ans (2027 à 2029), soit 462 k€/an
Sous réserve	progression des dépenses totales < ou = à l'évolution du PIB	nouveau prélèvement chaque année > reversement

# Une évolution de la TVA en berne

- ✓ La TVA est la **première recette de l'Agglo (86,3 M€, soit 43%)** perçue en compensation de la suppression de la TH des résidences principales en 2021 et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises en 2022
- ✓ Jusqu'à 2024, VGP percevait une fraction de la TVA de l'année.
- ✓ La Loi de Finances 2025 a acté un décalage d'une année : VGP a perçu en 2025 une fraction de la TVA 2024 et doit percevoir en 2026 une fraction de la TVA 2025.
- ✓ Le Projet de Loi de Finances 2026 instaure un **plafonnement du réversement aux collectivités de la TVA en cas de croissance**. La croissance de la TVA sera minorée du taux d'inflation.
- ✓ Mais la Loi de Fin de Gestion 2025 prévoit une **baisse de 0,3% de la TVA 2025/2024**, soit une **perte de 0,5 M€ pour VGP**.
- ✓ **Le budget 2026 est en baisse de 0,7 M€/budget 2025** du fait la présence au budget 2025 d'une régularisation de la TVA 2024 de 0,2 M€.

# Une fiscalité très dépendante de la TVA



2010 : VGP devient agglomération (taxe professionnelle unique)

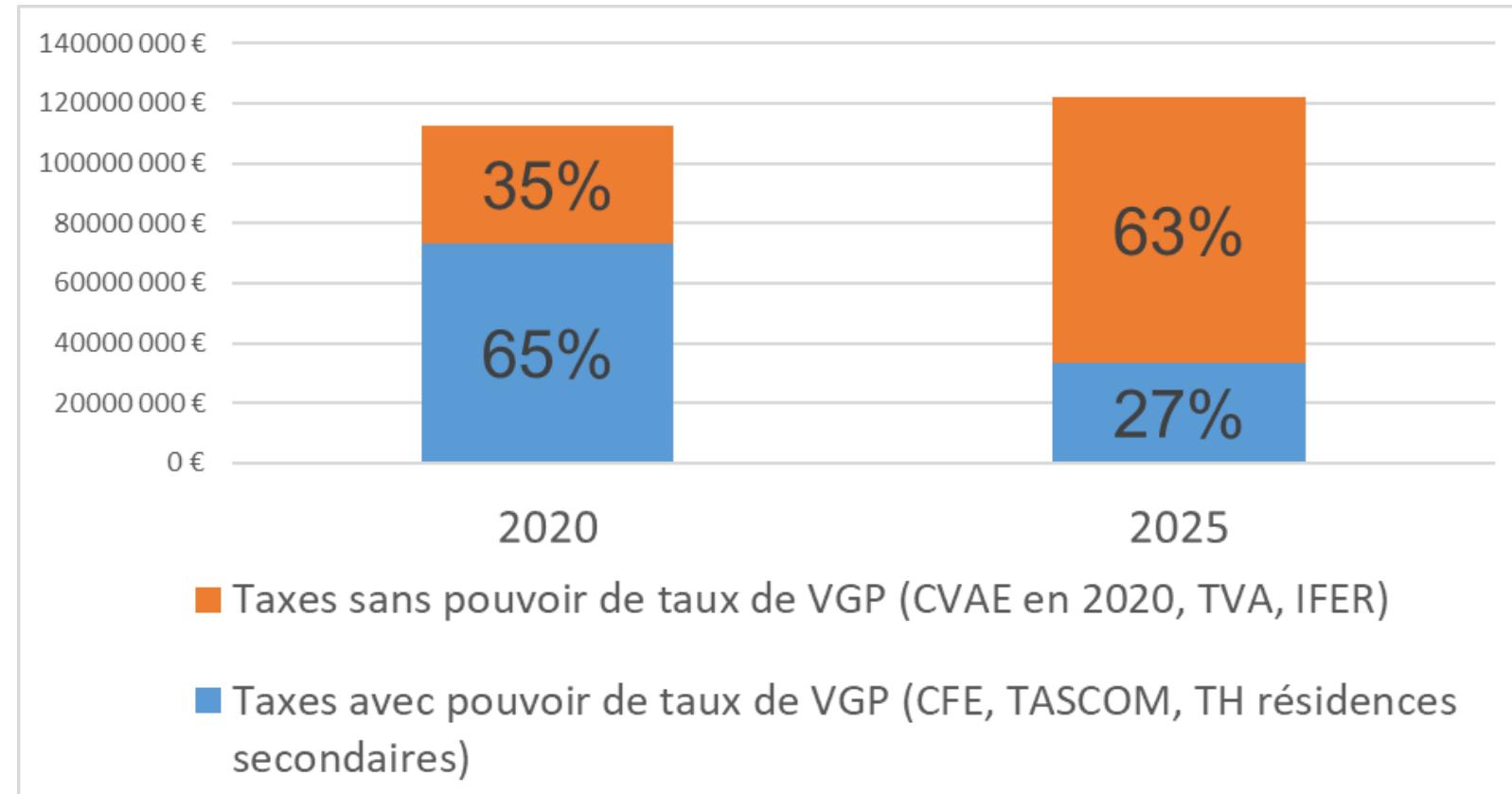
2011 : Suppression de la TP remplacée par CFE, CVAE, IFER, TASCOM, TH, TFNB

2016 : Vélizy rejoint VGP

2021 : Suppression de la TH résidences principales remplacée par la TVA

2023 : Suppression de la CVAE remplacée par la TVA

# Un pouvoir de taux limité

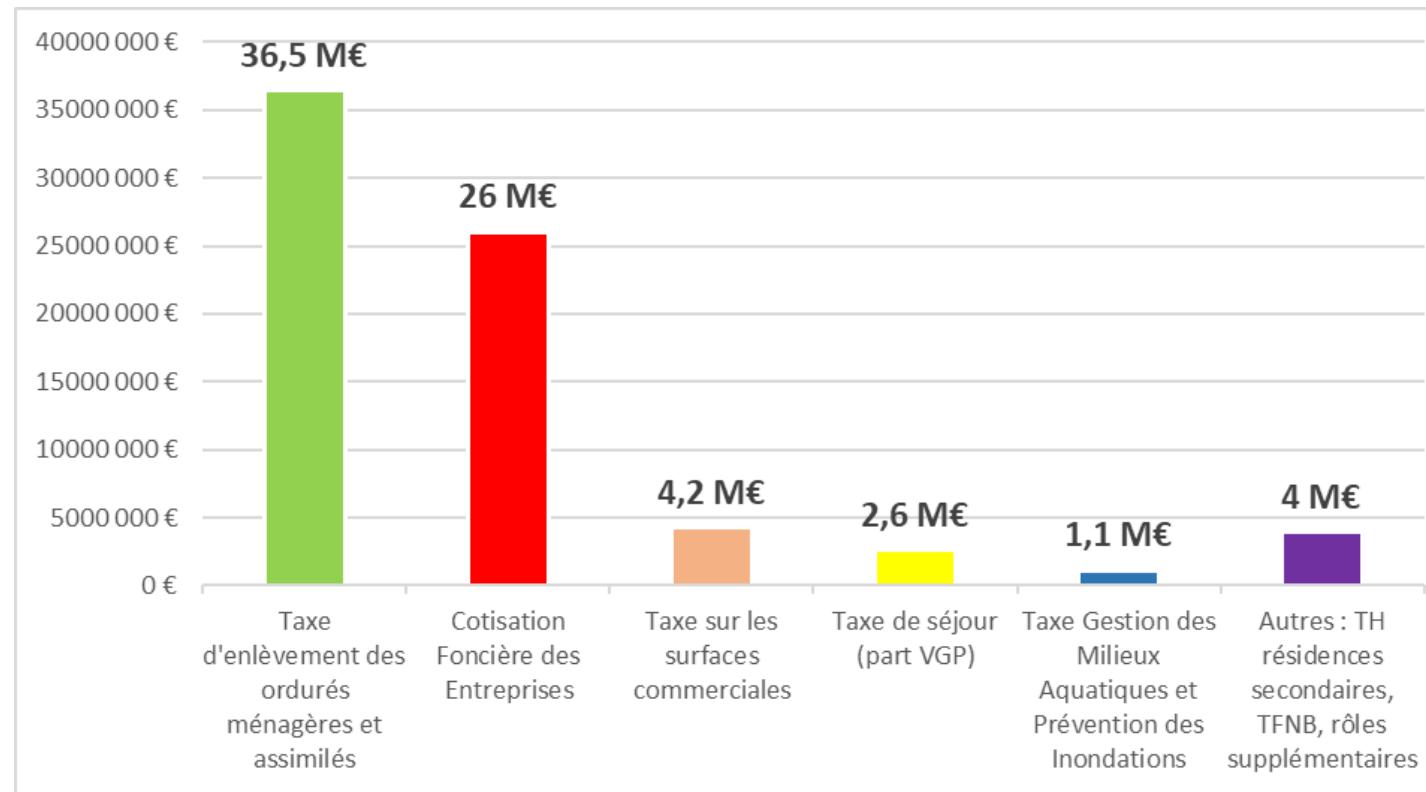


✓ VGP a aussi un pouvoir de taux sur la taxe foncière bâtie (taux de 0%)

# Une stabilité apparente des recettes hors TVA

- ✓ Le **départ de Stellantis** de Vélizy-Villacoublay représente une **perte de 1,6 M€** répartie à part égale entre la Cotisation Foncière des Entreprises et la compensation versée par l'Etat pour les établissements industriels
- ✓ Les autres établissements ne devraient pas compenser cette perte de CFE.
- ✓ Les **recettes liées aux déchets** devraient progresser de **+1,3 M€** du fait de la revalorisation forfaitaire de la TEOM sur l'inflation, la progression du produit de la redevance spéciale et la valorisation des déchets.
- ✓ La **taxe de séjour** est prévue en augmentation de **+0,6 M€** par un contrôle accru du recouvrement auprès des hébergeurs

# Répartition des taxes hors TVA (74,5 M€) en 2026



# L'évolution de la taxe GEMAPI

**Le Conseil communautaire ne vote pas un taux, mais un produit affecté au financement de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) déléguée aux syndicats de rivière**

- ✓ **Le produit de la taxe 2026 GEMAPI** devrait être de **1 149 025 € (+4,5%)** pour financer les contributions votées par les syndicats.
- ✓ **Le SIAVB** a voté une hausse de +1% le 17 novembre 2025, mais la variation est **de +9%** pour Versailles Grand Parc (**soit +50 k€**) en raison d'une augmentation des volumes d'eau potable vendus en m<sup>3</sup> liée au changement du choix du nouveau prestataire par le SEDIF pour le recouvrement des redevances. Un rééquilibrage interviendra sur 2027.
- ✓ La contribution d'Hydreaulys votée le 16 décembre 2025 demeure stable en 2026.

# Synthèse des recettes de fonctionnement

	BP 2025	Voté au 07/10/2025	Projection Réalisé 2025	DOB : Projet BP 2026	Variation BP 2026 / Voté 2025
Fiscalité nationale (TVA)	86 590 788 €	87 028 187 €	87 028 000 €	86 336 000 €	-692 187 €
Fiscalité locale	73 937 202 €	74 205 076 €	75 031 000 €	74 531 025 €	325 949 €
Reversement DILICO				462 580 €	462 580 €
Dotations, compensations, FCTVA	29 005 546 €	28 260 273 €	28 431 000 €	25 352 000 €	-2 908 273 €
Valorisation déchets	3 370 000 €	3 370 000 €	4 263 000 €	4 147 500 €	777 500 €
Redevance spéciale des déchets	2 600 000 €	2 600 000 €	2 771 000 €	2 700 000 €	100 000 €
Remboursement du budget assainissement	1 523 000 €	1 523 000 €	1 494 000 €	1 576 745 €	53 745 €
Droits inscription/scolarité conservatoire	1 146 000 €	1 146 000 €	1 192 000 €	1 118 000 €	-28 000 €
Taxe au départ des gares routières	464 000 €	464 000 €	504 000 €	514 000 €	50 000 €
Autres recettes	1 749 242 €	1 749 242 €	2 684 620 €	1 504 582 €	-244 660 €
<b>Total recettes de gestion courante</b>	<b>200 385 778 €</b>	<b>200 345 778 €</b>	<b>203 398 620 €</b>	<b>198 242 432 €</b>	<b>-2 103 346 €</b>
Libération de provisions	964 118 €	8 854 118 €	8 905 000 €	5 351 568 €	-3 502 550 €
Recettes d'ordre	521 000 €	721 000 €	656 380 €	666 000 €	-55 000 €
<b>Total recettes de fonctionnement (hors résultat 2025)</b>	<b>201 870 896 €</b>	<b>209 920 896 €</b>	<b>212 960 000 €</b>	<b>204 260 000 €</b>	<b>-5 660 896 €</b>

Détails des provisions libérées : régularisation de la TVA 2024 (BP 2025, Réalisé 2025), contribution IDFM et contentieux TEOM (Réalisé 2025), révision prix Nicollin 2021-2025 (BP 2026)

# L'évolution des dépenses de fonctionnement

- ✓ Les **dépenses de gestion courantes** (201,5 M€) progressent de + 6,8 M€/crédits voté 2025 (BP + DM)
- ✓ Les **reversements de fiscalité** (131,2 M€) sont en augmentation de +6,8 M€ liée au versement aux communes exceptionnel du retour incitatif 2025 sous forme d'attribution de compensation votée (6,1 M€), à l'augmentation du FPIC (+0,6 M€) et à des dégrèvements de TASCOM (+0,1 M€)
- ✓ Le **budget des déchets est stable** par rapport aux crédits votés en 2025.
- ✓ Des crédits supplémentaires sont également inscrits au budget 2026 (5,3 M€) pour la mise en œuvre du protocole d'accord avec Nicollin sur la révision des prix du marché de collecte lorsqu'il sera validé par le juge administratif
- ✓ Les **charges de personnel** (14,8 M€) sont en progression de +2 %, soit +0,3 M€

# Augmentation du FPIC de VGP liée au FSRIF de Versailles

- ✓ Les communes prélevées au Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF) en année N bénéficient d'une réduction de leur contribution au FPIC en année N+1. Ces sommes sont supportées par l'EPCI.
- ✓ En 2025, VGP a payé 4,5 M€ de FPIC à la place des 9 communes contributrices au FSRIF (Bailly, Bièvres, Buc, Châteaufort, Le Chesnay-Rocquencourt, Les Loges-en-Josas, Toussus-le-Noble, Vélizy-Villacoublay, Versailles)
- ✓ **En 2025, Versailles a payé 563 k€ de FSRIF de + qu'en 2024.**
- ✓ **Le FPIC 2026 de Versailles Grand Parc augmentera mécaniquement de +563 k€ et celui de la Ville de Versailles diminuera d'autant.**

# Détail des charges de personnel

	BP 2025	Voté au 07/10/2025	Projection Réalisé 2025	BP 2026	Variation en % / Voté
Paye	13 339 007 €	13 339 007 €	12 777 770 €	13 605 787 €	2,0%
Mutualisation	1 152 000 €	1 152 000 €	1 185 714 €	1 171 000 €	1,6%
GUSO	36 000 €	36 000 €	30 000 €	36 000 €	0,0%
Hors Paye : visites médicales, assurance	34 503 €	34 503 €	26 152 €	34 000 €	-1,5%
<b>TOTAL charges de personnel (012)</b>	<b>14 561 510 €</b>	<b>14 561 510 €</b>	<b>14 019 636 €</b>	<b>14 846 787 €</b>	<b>2,0%</b>
Dont Paye refacturée à l'assainissement	1 454 000 €	1 454 000 €	1 297 696 €	1 483 560 €	2,0%

- ✓ La paye refacturée à l'assainissement sur 2025 est + faible que le montant voté, car 11 mois seulement ont été refacturés pour faciliter la clôture de l'exercice 2025
- ✓ **Eléments de paye 2026 :**
- ✓ Augmentation des cotisations patronales CNRACL de 3 points : + 142 k€
- ✓ Modification du régime indemnitaire des professeurs du conservatoire : +91 k€

# Synthèse des dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	Voté au 07/10/2025	Projection Réalisé 2025	DOB : Projet BP 2026	Variation BP 2026 / Voté 2025
Reversement fiscaux : AC, FNGIR, FPIC	126 113 831 €	124 383 706 €	123 689 000 €	131 196 142 €	6 812 436 €
Direction cycle des déchets	35 559 810 €	35 559 810 €	33 338 000 €	35 609 422 €	49 612 €
Service déplacements	7 247 920 €	7 247 920 €	9 116 000 €	7 436 969 €	189 049 €
Direction cycle de l'eau (pluviales, gemapi)	2 546 076 €	2 546 076 €	2 616 000 €	2 821 095 €	275 019 €
Elus	885 500 €	885 500 €	847 000 €	885 500 €	0 €
Charges de personnel	14 561 510 €	14 561 510 €	14 040 000 €	14 846 787 €	285 277 €
Autres dépenses	9 543 353 €	9 543 353 €	7 975 000 €	8 736 517 €	-806 836 €
<b>Total dépenses de gestion courante</b>	<b>196 458 000 €</b>	<b>194 727 875 €</b>	<b>191 621 000 €</b>	<b>201 532 432 €</b>	<b>6 804 557 €</b>
Dépenses financées par la libération des provisions				5 351 568 €	5 351 568 €
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>196 458 000 €</b>	<b>194 727 875 €</b>	<b>191 621 000 €</b>	<b>206 884 000 €</b>	<b>12 156 125 €</b>

Dépenses financées par la libération des provisions : termes du protocole d'accord avec Nicollin sur la révision des prix du marché de collecte de 2021 à 2025 sous réserve de la validation du juge (annulation du titre, régularisation des factures).

# Evolution de l'autofinancement

	BP 2025	Voté au 07/10/2025	Projection Réalisé 2025	DOB : Projet BP 2026	Variation BP 2026 / Voté 2025
<b>Total recettes de fonctionnement (hors résultat 2025)</b>	<b>201 870 896 €</b>	<b>209 920 896 €</b>	<b>212 960 000 €</b>	<b>204 260 000 €</b>	<b>-5 660 896 €</b>
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>196 458 000 €</b>	<b>194 727 875 €</b>	<b>191 621 000 €</b>	<b>206 884 000 €</b>	<b>12 156 125 €</b>
Résultat budgétaire N-1	7 377 104 €	7 377 104 €	7 377 104 €	12 500 000 €	5 122 896 €
<b>Epargne brute</b>	<b>12 790 000 €</b>	<b>22 570 125 €</b>	<b>28 716 104 €</b>	<b>9 876 000 €</b>	<b>-12 694 125 €</b>
<i>Dont Amortissements comptables obligatoires</i>	6 890 000 €	7 090 000 €	6 981 062 €	7 076 000 €	-14 000 €
<i>Dont Virement complémentaire vers l'investissement</i>	5 900 000 €	15 480 125 €	21 735 042 €	2 800 000 €	-12 680 125 €

- ✓ La section de fonctionnement s'équilibre grâce à la reprise du résultat 2025.

# Un excédent du budget déchets prévu en 2026

	BP 2025	Projection réalisé 2025	BP 2026
Recettes de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et Assimilés (1 )	35 924 000	36 117 913	36 479 000
Recettes non fiscales liées au traitement des déchets (2 ), (hors exceptionnelles)	6 771 008	7 522 573	7 264 460
<b>Total des recettes de fonctionnement = (1) + (2)</b>	<b>42 695 008</b>	<b>43 640 486</b>	<b>43 743 460</b>
Dépenses réelles de fonctionnement de collecte et de traitement des déchets (hors provision)	37 555 000	30 674 000	37 487 684
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées	2 105 000	2 120 000	2 100 000
<b>Total des dépenses de fonctionnement (3)</b>	<b>39 660 000</b>	<b>32 794 000</b>	<b>39 587 684</b>
<b>Coût des provisions comptables net des libérations (4)</b>	<b>336 000</b>	<b>4 348 573</b>	<b>50 000</b>
<b>Coût du service de collecte et de traitement des déchets non couvert par des recettes non fiscales (5) = (3)+ (4) - (2 )</b>	<b>33 224 992</b>	<b>29 620 000</b>	<b>32 373 224</b>
<b>Excédent TEOM (6) = (1) - (5)</b>	<b>2 699 008</b>	<b>6 497 913</b>	<b>4 105 776</b>

Le montant des frais d'administration générale affecté à la compétence déchets est sous-évalué dans le réalisé 2025 (210 k€ sur un total de 4,4 M€ ).

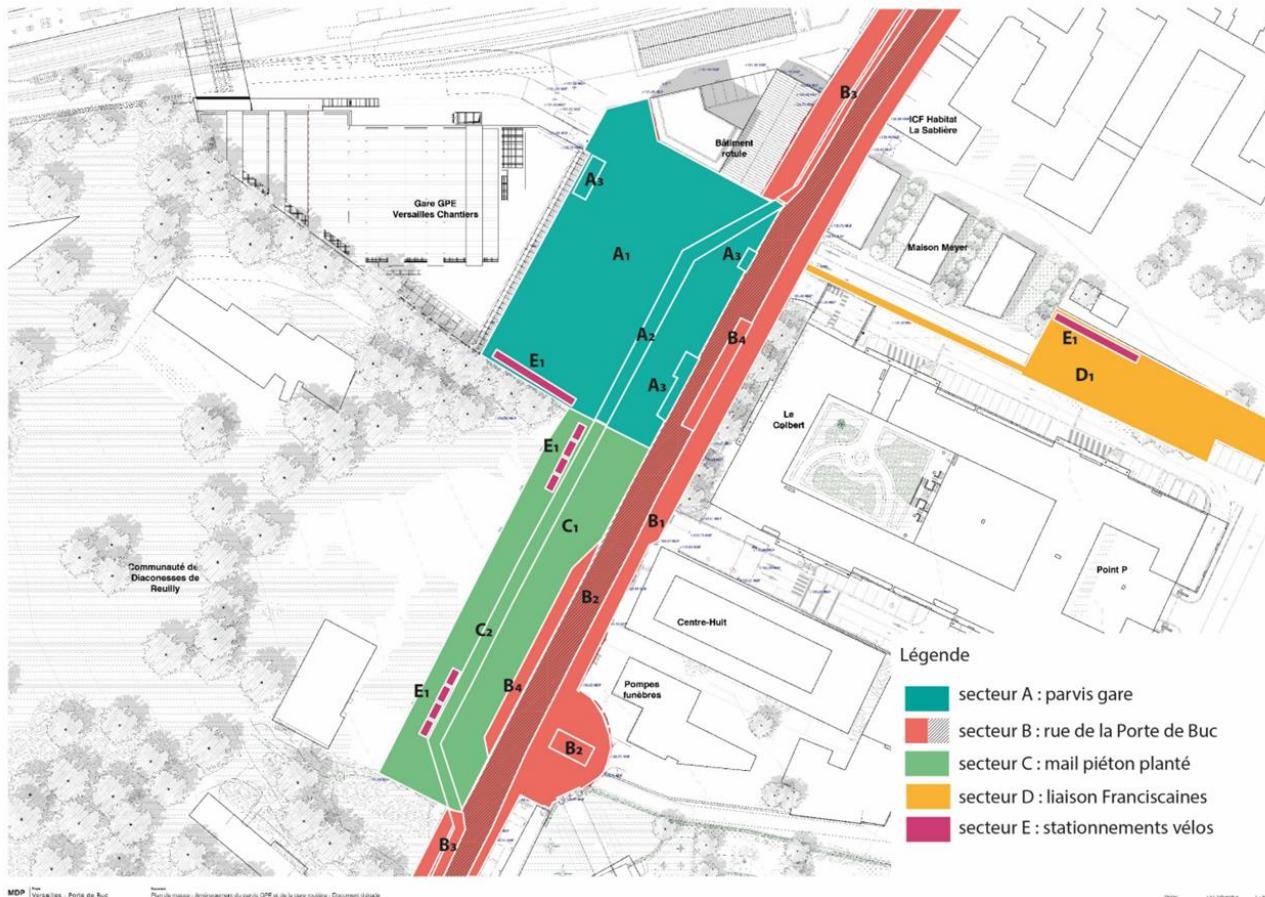
Il sera revu en 2026 et défini dans une délibération lors du vote du budget, ce qui réduira l'excédent figurant dans ce tableau.

# Investissements prévus pour 31 M€

	Projet BP 2026 : Dépenses	Projet BP 2026 : Recettes		Projet BP 2026 : Dépenses	Projet BP 2026 : Recettes
CP Fonds de concours retour incitatif 2022	274 580 €		<b>Autres investissements hors AP</b>	<b>11 145 275 €</b>	<b>520 764 €</b>
CP Fonds de concours retour incitatif 2023	4 685 120 €		Acquisition terrain gare routière Versailles	3 500 000 €	
CP Fonds de concours retour incitatif 2024	2 400 937 €		Acquisition terrain biodiversité	250 000 €	
<b>Sous-total fonds de concours aux communes</b>	<b>7 360 637 €</b>		Fonds de concours pistes cyclables (ou révision AC)	1 937 543 €	
			Travaux de gros entretien bâtiments	1 837 445 €	
			Bacs, PAV, composteurs	1 302 000 €	220 764 €
CP Fibre optique : liaison mairies	1 000 000 €		Informatique VGP + Banque communautaire	1 183 200 €	
CP Vidéoprotection phase 3	2 000 000 €		Matériels divers, instruments de musique, données	438 087 €	
CP Moulin de St Cyr	2 111 000 €	2 301 294 €	Mur Faisanderie	80 000 €	80 000 €
CP Schéma directeur assainissement/pluviales	300 000 €		Tvx allées Matelot/Mortemets	100 000 €	
CP Travaux eaux pluviales	1 175 200 €		Etudes (tourisme, pistes cyclables, ZAE 2ème tranche)	397 000 €	220 000 €
CP Allée royale de Villepreux	1 590 000 €	92 240 €	Etudes tvx pluvial digue du Trou aux gants	100 000 €	
CP Office de tourisme intercommunal à Versailles	300 000 €	200 000 €	Subventions instruments de musique	20 000 €	
CP Salle orchestre CRR école Lully-Vauban	28 073 €				
CP Requalification ZAE de Buc-Les Loges	1 682 000 €	125 000 €	<b>Remboursement capital emprunts/cautions</b>	<b>679 000 €</b>	
CP Aménagement de terrains familiaux	100 000 €		<b>Total investissement réel</b>	<b>30 515 491 €</b>	<b>3 239 298 €</b>
CP Soutien agriculture urbaine et périurbaine	50 000 €				
CP Echangeur A86	118 960 €				
CP Arcades de Buc	390 000 €				
CP Aménagement des gares routières	485 346 €				
<b>TOTAL investissements en AP</b>	<b>18 691 216 €</b>	<b>2 718 534 €</b>			

# Achat des terrains préalable à la future gare routière de Versailles Chantiers (L18)

Etude urbaine rue de la Porte de Buc : plan de découpage pour la maquette financière (MAJ novembre 2025)



Négociation en cours pour l'acquisition par Versailles Grand Parc d'une bande de foncier auprès des Diaconesses de Reuilly d'environ 2 000 m<sup>2</sup> au droit de la rue de la Porte de Buc

Montant : **3,5 millions d'€**

Discussions en cours avec la SGP pour convenir des modalités d'aménagement de ce foncier et de son occupation temporaire dans le cadre de la phase chantier du métro

# Financement des investissements

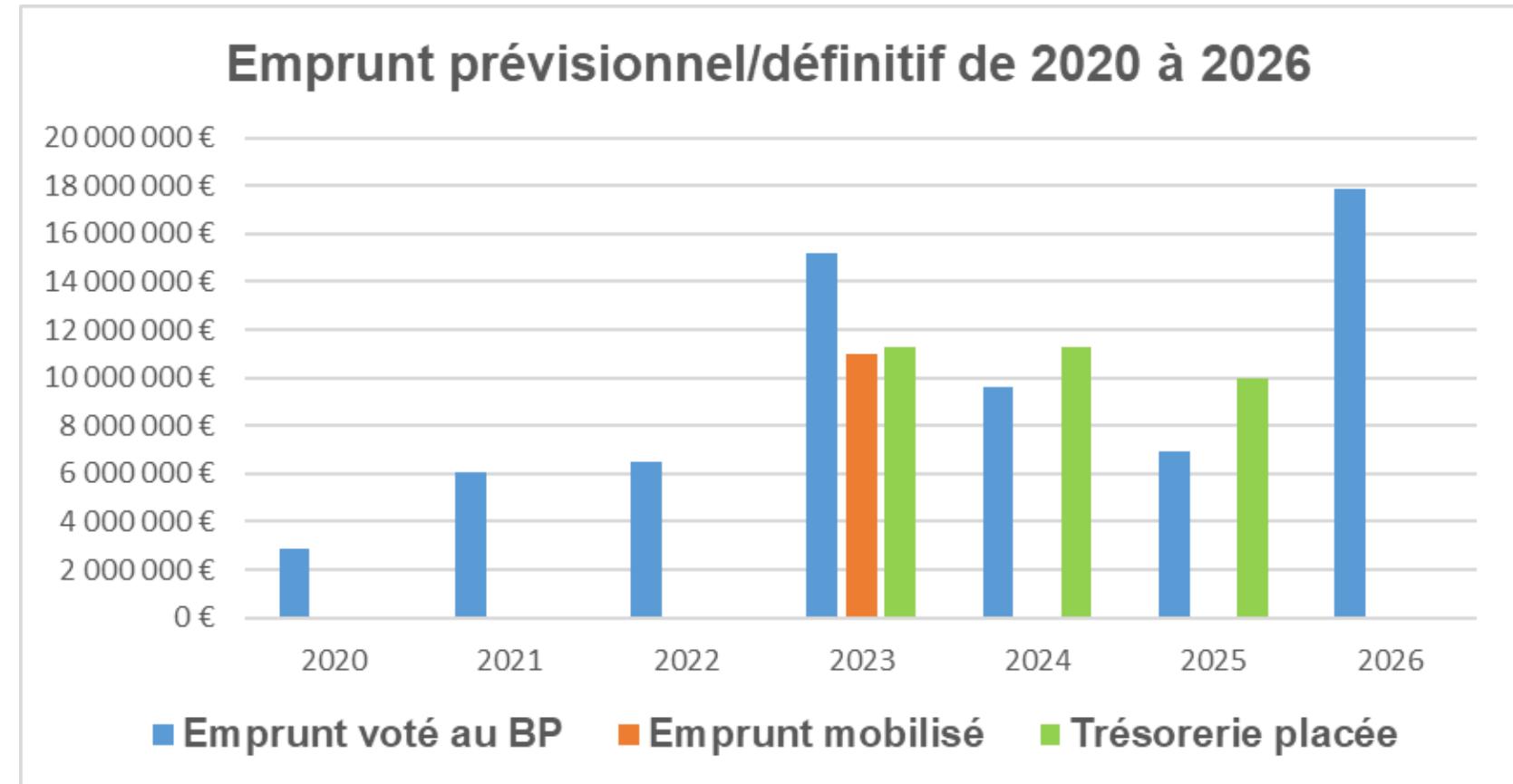
	BP 2026
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>31 681 491 €</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	
Epargne brute (amortissement + virement)	9 876 000 €
FCTVA	0 €
Subventions	3 239 298 €
Affectation du résultat pour couvrir le besoin de financement des investissements de N-1	
Autres recettes	166 192 €
Recettes d'ordre d'investissement	500 000 €
<b>Total recettes d'investissement (subventions)</b>	<b>3 905 490 €</b>
<b>Emprunt prévisionnel d'équilibre</b>	<b>17 900 000 €</b>

- ✓ Le Projet de Loi de Finances 2026 prévoit un décalage du versement du FCTVA pour les EPCI (année blanche).
- ✓ Le FCTVA est calculé sur les dépenses d'investissement de l'année N-2 pour 20% des communes, sur celles de l'année N-1 pour 80% des communes et sur celles de l'année N pour les EPCI ou en cas de catastrophes naturelles.
- ✓ Il n'est donc pas prévu de FCTVA en 2026. Cette perte de recette génère un recours accru à l'emprunt d'environ 1,2 M€

# Caractéristiques de la dette et évolution 2026

- ✓ Au 31 décembre 2025, la dette est de **9,3 M€** constituée d'emprunts à taux fixe exclusivement contractés en 2021-2022. Les taux sont de 0,71% et 2%
- ✓ Aucun emprunt n'a été contractualisé en 2025.
- ✓ Cette dette est placée sur des comptes à terme auprès du comptable public et génère des intérêts (1,86% en 2025, soit 172 k€) en raison du décalage de trésorerie entre l'encaissement des emprunts et le rythme de décaissement des travaux, fonds de concours et prestations facturées en litige.
- ✓ Le BP 2026 s'équilibrera avec **une inscription d'emprunt de 17,9 M€ supplémentaires** à contractualiser en fonction du paiement des crédits inscrits au budget et de l'encaissement des recettes.

# Un besoin d'emprunt souvent surestimé au budget



# Projet de BP 2026

	DOB : Projet BP 2026
<b>Total recettes de fonctionnement (hors résultat 2025)</b>	<b>204 260 000 €</b>
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>206 884 000 €</b>
Résultat budgétaire N-1	12 500 000 €
<b>Epargne brute</b>	<b>9 876 000 €</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>31 681 491 €</b>
<b>Total recettes d'investissement (subventions)</b>	<b>3 905 490 €</b>
<b>Emprunt prévisionnel d'équilibre</b>	<b>17 900 000 €</b>



VersaillesGrandParc  
communauté d'agglomération

# Orientations 2026 Budget assainissement

# Orientations 2026

- ✓ **Résultat 2025 estimé de 7 M€ (-2,7 M€ par rapport au résultat 2024)**
- ✓ **Changement de mode de gestion au 01/01/2026 pour 4 communes :**
  - ✓ Bougival passe de la gestion marchés en Délégation de Service Public
  - ✓ Bièvres, Jouy-en-Josas et Les Loges-en-Josas passent de la DSP à la gestion en marchés publics
- ✓ **Augmentation des redevances d'assainissement votée :**
  - ✓ Bougival (+0,2553 €/m<sup>3</sup>) pour garantir un financement des travaux futurs prévus dans le schéma directeur
  - ✓ Bois d'Arcy (+0,0613 €/m<sup>3</sup>) pour financer les travaux rues Mansart, Pasteur et Paix engagés en 2025 et 2026
- ✓ **Absence de FCTVA en 2026 (-0,6 M€)** du fait de la modification du calendrier de versement figurant dans le Projet de Loi de Finances 2026
- ✓ **Nouvelle Autorisation de Programme de travaux de 4,5 M€**

# Nouvelle Autorisation de Programme de Travaux à engager en 2026

Commune	Intitulé	Description	Montant de l'Autorisation de Programme (AP)	Crédits de Paiement prévus pour 2026 (CP)
Bièvres	Sygrie	Interconnexion réseaux collecte / SIAVB Sygrie (sous convention de délégation MOA avec SIAVB)	50 000 €	50 000 €
Châteaufort	Rue de la Tour	Réhabilitation des canalisations	270 000 €	270 000 €
Noisy	PR ZAC Montgolfier	Reprise du poste de refoulement et sa canalisation	432 000 €	117 000 €
Noisy	Chemin de l'Erable	Stockage en amont PR Montgolfier (scénario 4c)	1 780 400 €	110 000 €
Noisy	Aval RD307	Chemisage des branches Sud Y	705 000 €	705 000 €
Versailles	Rue de Montbauron	Chemisage de la canalisation DN300 sur 300 ml	385 000 €	385 000 €
Viroflay	Rues Gaillon, Bossuet, Massenet & Racine	Réhabilitation des canalisations	780 000 €	253 000 €
VGP	Travaux rues diverses	Travaux rues diverses toutes communes	110 000 €	110 000 €
		<b>TOTAL</b>	<b>4 512 400 €</b>	<b>2 000 000 €</b>

## Annexe 1 : Budget principal

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES AU 23 NOVEMBRE 2024	EFFECTIFS BUDGETAIRES AU 20 OCTOBRE 2025		
			TOTAL DES EFFECTIFS BUDGETAIRES AU 20 OCTOBRE 2025	Nombre de postes budgétaires pourvus	Nombre de postes budgétaires vacants
Directeur général des services	A	1	1	1	0
Directeur général adjoint des services	A	1	1	1	0
Collaborateur de cabinet	A	0	0	0	0
Directeur general des services techniques	A	0	0	0	0
<b>Sous Total</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (1)</b>					
Administrateur hors classe	A	0	0	0	0
Administrateur	A	1	1	1	0
Attaché hors classe	A	1	1	1	0
Directeur territorial	A	0	0	0	0
Attaché Principal	A	4	4	4	0
Attaché	A	24	24	23	1
Rédacteur principal 1ère classe	B	0	0	0	0
Rédacteur principal 2ème classe	B	9	10	9	1
Rédacteur	B	20	20	16	4
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	5	4	3	1
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	2	2	2	0
Adjoint administratif	C	3	3	3	0
Receveur principal	C	0	0	0	0
<b>Sous Total</b>		<b>69</b>	<b>69</b>	<b>62</b>	<b>7</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE (2)</b>					
Ingénieur en chef hors classe	A	0	0	0	0
Ingénieur en chef	A	0	0	0	0
Ingénieur en chef classe normale	A	0	0	0	0
Ingénieur principal	A	5	6	6	0
Ingénieur hors classe	A	0	0	0	0
Ingénieur	A	6	4	3	1
Technicien principal 1ère classe	B	2	2	2	0
Technicien principal 2ème classe	B	6	6	6	0
Technicien	B	6	7	3	4
Agent de maîtrise principal	C	5	5	3	2
Agent de maîtrise	C	1	1	1	0
Adjoint Technique principal 1ere classe	C	4	4	0	4
Adjoint Technique principal 2ème classe	C	2	3	1	2
Adjoint technique	C	13	12	6	6
<b>Sous Total</b>		<b>50</b>	<b>50</b>	<b>31</b>	<b>19</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (5)</b>					
Conseiller du patrimoine en chef	A	0	0	0	0
Conseiller du patrimoine	A	0	0	0	0
Conseiller des bibliothèques en chef	A	0	0	0	0
Conseiller des bibliothèques	A	0	0	0	0
Attaché de conservation du patrimoine	A	0	0	0	0
Directeur d'établissement d'ens. artistique de 1ère cat.	A	1	1	1	0
Directeur d'établissement d'ens. artistique de 2ème cat.	A	1	1	1	0
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	31	32	28	4
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	41	40	38	2
Bibliothécaire	A	0	0	0	0
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	0	0	0	0
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	1	1	1	0
Assistant de conservation	B	0	0	0	0

Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	B	52	52	40	12
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	B	49	49	46	3
Assistant d'enseignement artistique	B	5	5	2	3
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C	1	1	1	0
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	0	0	0	0
Adjoint du patrimoine	C	0	0	0	0
<b>Sous Total</b>		<b>182</b>	<b>182</b>	<b>158</b>	<b>24</b>
<b>TOTAL STATUTAIRE (1+2+3+4+5+6+7+8)</b>		<b>303</b>	<b>303</b>	<b>253</b>	<b>50</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n°NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995

(2) Catégories : A; B ou C

## Annexe 2 : Budget Assainissement

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES AU 13 NOVEMBRE 2024	MODIFICATIONS Conseil Communautaire du 01/04/25		EFFECTIFS BUDGETAIRES AU 20 OCTOBRE 2025		
			Suppression	Création	TOTAL DES EFFECTIFS BUDGETAIRES AU 20 OCTOBRE 2025	Nombre de postes budgétaires pourvus	Nombre de postes budgétaires vacants
Directeur général des services	A	0			0	0	0
Directeur général adjoint des services	A	0			0	0	0
Collaborateur de cabinet	A	0			0	0	0
Directeur général des services techniques	A	0			0	0	0
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (1)</b>							
Administrateur hors classe	A	0			0	0	0
Administrateur	A	0			0	0	0
Attaché hors classe	A	0			0	0	0
Directeur territorial	A	0			0	0	0
Attaché Principal	A	0			0	0	0
Attaché	A	0			0	0	0
Rédacteur principal 1ère classe	B	0			0	0	0
Rédacteur principal 2ème classe	B	1			1	1	0
Rédacteur	B	0			0	0	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	0			1	1	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	0			0	0	0
Adjoint administratif	C	1					0
Receveur principal	C	0			0	0	0
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE (2)</b>							
Ingénieur en chef hors classe	A	0			0	0	0
Ingénieur en chef	A	0			0	0	0
Ingénieur en chef classe normale	A	0			0	0	0
Ingénieur principal	A	1			1	1	0
Ingénieur hors classe	A	1			1	1	0
Ingénieur	A	1			1	1	0
Technicien principal 1ère classe	B	1			1	1	0
Technicien principal 2ème classe	B	5			5	5	0
Technicien	B	3			2	2	0
Agent de maîtrise principal	C	1			1	1	0
Agent de maîtrise	C	2			2	1	1
Adjoint Technique principal 1ere classe	C	4	1		4	2	2
Adjoint Technique principal 2ème classe	C	5			5	4	1
Adjoint technique	C	4			4	3	1
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>28</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>27</b>	<b>22</b>	<b>5</b>
<b>TOTAL STATUTAIRE (1+2+3+4+5+6+7+8)</b>		<b>30</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>29</b>	<b>24</b>	<b>5</b>
<b>NON STATUTAIRE</b>		<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL STATUTAIRE + NON STATUTAIRE</b>		<b>30</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>29</b>	<b>24</b>	<b>5</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n°NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995

(2) Catégories : A; B ou C